



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 12 janvier 2023

Nombre de membres

Afférents : 29
Présents : 25
Qui ont pris au vote : 29

L'an deux mille vingt-trois et le douze du mois de janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, Maire.

Etaients présents à cette assemblée :
Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Robert HABRANT, Mme Cécile BONNEAU, M. Stéphane DETRAY.

Les conseillers municipaux :

Mme Julie DESMOULINS, M. André MOURGUES, M. Jacques SABATIER, M. Francis GENGOUX, M. Serge AMBAN, Mme Géraldine CAMPENS, Mme Dominique PIGNATEL, M. Didier ZIKA, Mme Valérie WILLEMART, Mme Elisabeth MARAINI, Mme Marion NEFF, M. Pierre-Valentin VERNHES, M. Alain LEVINSPUHL, Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA, M. Etienne HERPIN, Mme Christine BEAULIEU, M. Bruno CHAIX, Mme Valérie MASSON-RAGUSA.

Excusés, avaient donné procuration : M. Anthony BICCHIERAI à M. Maxime MARCHAND, Mme Julie SAVI à Marie-Laure WALTHER, M. Patrice THOMAS à M. Robert HABRANT, Mme Marjolaine CHATONEY à Jean-Louis LABOURAYRE.

Absents :

A été nommé secrétaire : M. Pierre-Valentin VERNHES

DELIBERATION N° 2023-01-04

Nomenclature ACTES 2.2

AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE SUR LA PARCELLE AL 69

Le Conseil Municipal,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°83-8 du 8 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les régions et l'Etat,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la loi n°86-672 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE la Société Côte Bleue Invest a déposé une demande de permis de construire sur la parcelle AL 69.

AUTORISE le Maire à signer tout contrat préparatoire à la vente et l'acte de vente avec la Société Côte Bleue Invest ou toute personne morale ou physique pouvant s'y substituer.

DIT que le Permis de Construire sera déposé au plus tard le 31 mars 2023

DIT que les frais d'actes seront à la charge de la Société Côte Bleue Invest.



Le Maire,
Maxime MARCHAND

VOTE :

Pour : 28

Contre : 1 M. Bruno CHAIX

Abstention :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône
Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : M. le Maire

DELIBERATION N° 2023-01-04

Objet : Autorisation de dépôt de permis de construire sur la parcelle AL69

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

A la demande de la commune, la Société Côte Bleue Invest a étudié un projet d'ensemble intégrant sa parcelle et la parcelle de la Commune AL69.

Le projet proposé par le Promoteur est le suivant :

52 logements collectifs dont 17 logements sociaux et de locaux à destination d'un centre de Santé et soins de la personne.

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser la Société Côte Bleue Invest à déposer un Permis de Construire sur la parcelle AL 69 au plus tard le 31 mars 2023.